

Note IBL 2024-10

Note d'information aux organisations génétiques
des bovins laitiers – 04 décembre 2024



Indexation bovine laitière



INSTITUT DE
L'ELEVAGE **idele**



GenEval
Évaluation génétique des animaux d'élevage



CALENDRIER DES INDEX EN 2025

La publication des index pour 2025 reste alignée sur le calendrier international d'Interbull pour les principales races bovines laitières (Brune, Montbéliarde, Normande, Pie-Rouge et Prim'Holstein). Les autres races régionales (Abondance, Simmental Française, Tarentaise) ou locales (Vosgienne...) conservent un calendrier national.

SOMMAIRE

- 1- Races au calendrier international
- 2- Races au calendrier national
- 3- Déclaration des taureaux reproducteurs

RACES AU CALENDRIER INTERNATIONAL

Brune, Montbéliarde, Normande, Prim'Holstein et Pie-Rouge

	2510	2515 et 2560	2520	2525 et 2570	2530	2535 et 2580
Extraction SIG	Ve 31/01		Ve 16/05		Ve 03/10	
Date limite d'apports performances	Je 30/01		Je 15/05		Je 02/10	
Date limite d'apports typages	Je 30/01	Je 13/03	Je 15/05	Je 24/07	Je 02/10	Je 13/11
Début indexation	Ve 31/01	Ve 14/03	Ve 16/05	Ve 25/07	Ve 03/10	Ve 14/11
Publication des index des femelles	mardi 04/03		mardi 17/06 ^①		mardi 04/11	
Début des apports à Interbull	Ma 11/03		Ma 22/07		Ma 11/11	
Réception d'Interbull index polygéniques		Ve 21/03		Je 31/07		Je 20/11
index génomiques		Ma 25/03		Ma 05/08		Ma 25/11
Diffusion Interbull autorisée		Ma 01/04		Ma 12/08		Ma 02/12
Publication des index des taureaux et des femelles génotypées		mercredi 02/04		mercredi 13/08		mercredi 03/12

- Les index français sont référencés 2510 et 2515 pour le 1^{er} traitement ; 2520 et 2525 pour le second ; 2530 et 2535 pour le 3^{ème}. Les index internationaux sont référencés 2560, 2570 et 2580.
- ^① A la demande des OS Montbéliarde, la publication des index des taureaux est avancée au mardi 17/06 avec une mise à jour le 13/08.
- Pour les races avec des évaluations veaux de boucherie et jeunes bovins, les nouvelles performances sont prises en compte 2 fois par an, en mars et novembre.

RACES AU CALENDRIER NATIONAL

Abondance, Simmental, Tarentaise, Vosgienne, Jersiaise et autres races

	2510 et 2560	2520 et 2570	2530 et 2580
Extraction SIG	Ve 31/01	Ve 16/05	Ve 03/10
Date limite d'apports performances	Je 30/01	Je 15/05	Je 02/10
Date limite d'apports typages	Je 30/01	Je 15/05	Je 02/10
Début indexation	Ve 31/01	Ve 16/05	Ve 03/10
Publication des index des mâles et des femelles	mardi 04/03	mardi 17/06	mardi 04/11
Apports à Interbull pedigree, index polygéniques	Ma 11/03	Ma 22/07	Ma 11/11
Réception d'Interbull index polygéniques	Ve 21/03	Je 31/07	Je 20/11
Publication des index internationaux	mercredi 02/04	mercredi 13/08	mercredi 03/12

- Les index français sont référencés 2510 à 2530. Les index internationaux sont référencés 2560 à 2580 et ne concernent ici que la Simmental française (index convertis). Les index français sont calculés à chaque traitement pour tous les caractères.
- Pour la Simmental, les index de mars et de novembre seront enrichis de nouvelles performances à l'abattage.
- Pour la **Jersiaise**, les **index NAV mâles et femelles** sont mis à jour dans le SIG 6 fois par an, à **chaque publication nationale et internationale**.

DECLARATION DES TAUREAUX REPRODUCTEURS

La déclaration des taureaux est possible jusqu'aux **vendredis 31 janvier, 16 mai et 3 octobre** inclus pour agir sur la diffusion des index 2510, 2520 et 2530.

La déclaration des taureaux est possible jusqu'aux **vendredis 7 mars, 27 juin et 7 novembre** inclus pour agir sur la diffusion des index 2515, 2525 et 2535 et sur l'envoi des index précédents (2510, 2520 et 2530) à Interbull.

Les ES sont invitées à répartir leurs déclarations dans le temps, avant les dates limites et avec des dossiers complets. La préparation de la diffusion commencera peu après ces dates même si les dernières déclarations n'ont pas pu être complètement enregistrées.

Contacts : Maëlle Rocland (maelle.rocland@idele.fr); Caroline Moulin (caroline.moulin@geneval.fr); Manon Guillerm (manon.guillerm@idele.fr)



La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée